

## Croissance: Fillon vise 1% à 1,5% en 2010

*Le Figaro 10/11/09*

Le premier ministre espère faire deux fois mieux que les dernières prévisions officielles, et parie que la France réalisera « une des meilleures performances » européennes.

MARIE VISOT

**POLITIQUE ÉCONOMIQUE** Le budget pour 2010 n'est pas encore voté que les prévisions qui y sont inscrites semblent déjà caduques. Le premier ministre, François Fillon, a affirmé hier lors d'un déplacement en Moselle que la croissance économique serait comprise « entre 1 % et 1,5 % » en 2010, ce qui en fera « une des meilleures performances sinon la meilleure de l'ensemble des pays européens ». Oubliées, les modestes ambitions d'une petite hausse de 0,75 % du PIB cette année, après le recul de 2,2 % de 2009 !

Le « pouvoir d'achat des ménages comme notre consommation se maintiennent », a détaillé le chef du gouvernement. Alors qu'il avait, au début du quinquennat, été taxé d'optimisme, le gouvernement a-t-il plus récemment péché par excès de prudence ?

« Nous ne faisons pas une nouvelle prévision, nous traduisons juste plusieurs signaux positifs dans l'environnement conjoncturel », tempère-t-on dans l'entourage du premier ministre.

En citant ce chiffre, François Fillon se rapproche ainsi de la prévision faite la semaine dernière par Bruxelles et qui annonce une crois-

sance de 1,2 % pour la France. Le consensus des économistes estime lui aussi les prévisions du gouvernement français sous-évaluées.

### « La messe n'est pas dite »

« Cela fait plusieurs semaines que l'on dit que notre prévision de 0,75 % est conservatrice et que nous savons que nous serons au-dessus », tient-on à préciser dans l'entourage de la ministre de l'Économie, Christine Lagarde. Si le chiffre indiqué hier par le premier ministre n'est donc pas une révision officielle de la prévision française, celle-ci ne saurait tarder...

D'ailleurs à Bercy, on s'attend à ce que le chiffre du deuxième trimestre 2009 qui sera publié vendredi soit « franchement bon » et qu'il « confirme les décisions de politiques économiques » prises ces derniers mois. La France est bel et bien sortie de la récession, mais au ministère de l'Économie on refuse de se réjouir, « d'une part parce que le chômage va continuer à augmenter, d'autre part parce que la messe n'est pas dite ! »

Le premier ministre a aussi hier promis de « maintenir le rythme des réformes » au nom de « la rupture », notamment la suppression de la taxe professionnelle. ■

LE CHIFFRE

# 0,75%

C'est la prévision de croissance inscrit dans le projet de budget 2010 par le gouvernement.

COURRIER

## Le projet de loi sur La Poste donne du fil à retordre au Sénat

*La Tribune 10/11/09*

L'examen du projet de loi devait se terminer hier soir. Le texte arrivera en principe **À L'ASSEMBLÉE LE 15 DÉCEMBRE.**



Un appel à la grève de l'intersyndicale de La Poste a été lancé pour le 24 novembre.

scission des PTT (en France Télécom d'une part et La Poste de l'autre), pour le maintien de leur statut précédent

### ■ MANIFESTATION EN VUE

Une fois sorti du Sénat, le débat se poursuivra dans la rue. Un appel à la grève de l'intersyndicale de La Poste a été lancé pour le 24 novembre. Un autre mouvement départemental est prévu le 28 novembre et le comité national de La Poste devait décider hier soir d'une grande manifestation pour le 13 décembre. Soit deux jours avant le passage du texte à l'Assemblée nationale. « Nous souhaitons toujours le retrait du projet de loi », indique Nicolas Galepides, du comité national contre la privatisation de La Poste. ■

PAR INGRID SEITHUMER

La guérilla menée par l'opposition parlementaire au Sénat aura déjà permis de faire entrer le débat sur le projet de loi de La Poste dans les annales. Le Sénat n'avait pas siégé un week-end durant, dès potron-minet et jusque tard le soir, depuis le débat très houleux sur le CPE (contrat première embauche) en 2006. C'est dire l'importance du texte aux yeux de tous, tant pour ceux qui sont favorables à un changement de statut de La Poste, que pour ceux qui y voient un passage obligé avant privatisation et l'acharnement de ses opposants.

Son examen ainsi que celui de plus de 600 amendements,

commencé il y a une semaine, devait initialement être terminé jeudi ou vendredi. Il se prolongeait encore hier en fin d'après-midi et rien n'excluait de le voir se terminer tard dans la soirée. Les articles centraux ont toutefois été adoptés : passage de l'entreprise du statut d'établissement public industriel et commercial (Epic) à celui de société anonyme à capitaux publics dès janvier 2010, définition de ses missions de service public et autres activités, financement de son maillage territorial, nouvelle gouvernance, statut des fonctionnaires de La Poste, possibilité d'attribution gratuite d'actions au personnel.

Quelques amendements ont été adoptés. L'un garantit le régime de retraite complémentaire de près de 100.000 postiers

actuels, plus favorable que le régime commun auquel seront soumis ceux qui seront embauchés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ont été aussi approuvés, avec l'avis favorable du gouvernement, deux amendements socialistes qui vont débloquer la situation de fonctionnaires ayant opté, en 1991, après la

## La réforme de la représentativité syndicale heurte-t-elle le droit européen ?

Les Echos 10/11/09

### La réponse de Marie Hautefort

Figurant parmi les trois syndicats qui pâtissent le plus de la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale, le syndicat Force ouvrière vient de tenter avec succès un coup audacieux.

Cette loi, rappelons-le, a modifié en profondeur les règles de la représentativité syndicale. Fini la représentativité de plein droit, dont bénéficiaient la CGT, la CFDT, FO, la CFTC et la CFE-CGC. Pour pouvoir participer aux négociations d'entreprise, il faut maintenant désigner un délégué syndical ayant reçu l'onction des urnes. Il n'est pas nécessaire qu'il ait été élu, il suffit qu'il ait été candidat sur une liste, quelle que soit l'élection (délégué du personnel ou comité

d'entreprise) présentée par le syndicat qui le désigne, que cette liste ait obtenu au moins 10 % des voix au premier tour des élections au CE et que lui-même ait obtenu au moins 10 % des suffrages.

Le syndicat qui ne parvient pas à réunir les 10 % fatidiques perd sa représentativité. C'est ainsi qu'on a vu, par exemple, à la SNCF, les fédérations de cheminots CFTC, FO et CFE-CGC écartées des négociations.

Le passage en force de FO a eu lieu à Brest dans la société SDMO. N'ayant obtenu que 7 % des voix aux dernières élections, ce syndicat ne pouvait normalement pas désigner un délégué syndical. Il passe outre et informe l'employeur, le 13 septembre dernier, du nom de son nouveau délégué. L'employeur et la CFDT saisissent le tribunal d'instance en vue de

faire annuler cette désignation illicite. FO n'a pas peur de se défendre en remettant purement et simplement la loi en cause.

Selon Force ouvrière, en effet, le fait de réserver la représentativité aux syndicats justifiant d'une certaine audience électorale dans l'entreprise serait contraire à plusieurs textes européens. D'abord, l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'homme consacrant la liberté syndicale. Ensuite, la Charte sociale européenne, dont l'article 6 rappelle le droit à la négociation collective.

Le juge brestois donne raison à FO et tort à la CFDT. Pour lui, « l'obligation de choisir le délégué syndical parmi les candidats ayant obtenu au moins 10 % est contraire à la liberté syndicale et constitue une ingérence dans le fonctionne-

ment syndical ». Le système légal, selon lui, rompt le principe d'égalité entre les syndicats (TI Brest, 27 octobre 2009).

Le dernier argument concernant la rupture d'égalité laisse rêveur : après tout, le système antérieur qui reconnaissait la représentativité « de plein droit » à cinq centrales uniquement n'était guère plus égalitaire...

C'est maintenant à la haute juridiction de trancher. La CFDT a d'ores et déjà annoncé son intention de se pourvoir en cassation. Si le jugement est confirmé, c'est tout l'édifice de la loi du 20 août 2008 qui s'écroule car celle-ci repose entièrement sur la nécessité de justifier d'une audience électorale pour avoir voix au chapitre.

Editions Lamy.

### SYNDICATS

## Nouvelles adhésions : Bernard Thibault déplore « l'échec » de la CGT

Les Echos 10/11/09

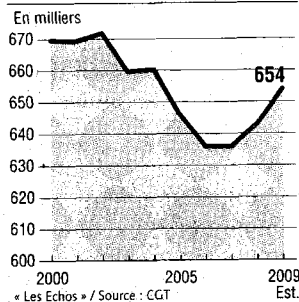
A un mois de son congrès, la CGT compte ses troupes. Elle vient d'annoncer 39.588 nouvelles adhésions depuis le début de l'année, mais c'est là un chiffre brut, qui ne tient pas compte des non-renouvellements d'adhésion, en cours de recensement. Au final, la centrale estime que la progression « nette » sera « de l'ordre de 10.000 », portant à quelque 654.000 le total des syndiqués CGT.

Cette évolution démontre que la centrale a su quelque peu profiter des mobilisations contre la crise pour attirer, mais elle ne satisfait pas Bernard Thibault. « Ce rythme n'est pas à la hauteur de nos ambitions », insiste le leader de la CGT dans « Le Monde », en parlant même d'« échec ». On est loin, de fait, de l'objectif de 1 million d'adhérents, fixé en 2003. Autre bémol : alors que la CGT, dont la moitié des militants partiront à la retraite dans les dix ans, veut conquérir les jeunes, à peine un nouveau venu sur six a moins de 35 ans.

### Vaste ménage en perspective

La relance de la syndicalisation sera au cœur des débats du congrès. Outre les jeunes, la CGT veut mettre l'accent sur les « nouvelles formes de salariat », a fortiori dans le tertiaire et le commerce. « Nous sommes implantés dans les secteurs où l'emploi recule et absents des secteurs où il se développe. L'espère que ce constat occupera une place centrale au congrès », souligne Bernard Thibault, qui prépare aussi la refonte de ses implantations pour les adapter aux nouvelles organisations du travail (sous-traitance, externalisation) et aux bassins

### Le nombre d'adhérents à la CGT



### La CGT est loin de l'objectif de 1 million d'adhérents, fixé en 2003.

d'emploi. Vaste ménage en perspective : en mars, un rapport interne dénonçait des structures locales trop nombreuses, des conflits de compétences entre fédérations et un tissu d'unions locales « trop figé », aboutissant à une « bureaucratisation profonde » de la CGT. Cette dernière entend notamment passer de 32 fédérations professionnelles à une vingtaine. La pilule sera dure à avaler pour certains, mais Bernard Thibault, assuré d'être réélu, n'entend pas reculer. Tout comme il balaie les critiques sur l'évolution de la centrale, devenue trop « réformatrice » aux yeux de ses franges les plus radicales.

Reste que, pour développer les adhésions, il devra trouver le bon dosage entre un réformatisme à même d'attirer de nouveaux publics et un positionnement assez contestataire pour ne pas faire fuir les anciens.

DEREK PERROTTE